

GROUPE “LA CÔTE-D’OR PASSIONNÉMENT” LES RÉPUBLICAINS - UDI - DIVERS DROITE

Un budget offensif au service de tous les Côte-d’Oriens

Elaborer un budget est toujours un exercice compliqué.

Mais en temps de crise, c’est encore plus difficile. D’autant plus que, depuis 2012, le Département a vu ses ressources baisser alors que ses dépenses augmentent.

Faire plus avec moins, c’est pourtant ce que nous réussissons à faire depuis plus de 10 ans.

Si nous maintenons un fort niveau d’investissements chaque année, c’est d’abord parce que notre gestion a permis, exercice après exercice, de dégager d’importantes marges de manœuvre. Plus d’économies de fonctionnement, c’est plus d’euros disponibles pour investir dans l’économie locale.

Depuis 2020, la pandémie de Covid a fortement impacté le budget départemental.

Parce qu’il a fallu acquérir du matériel, des millions de masques, et renforcer tous les protocoles de nettoyage. Au total, ce sont quelque 4 millions d’euros qui ont été mis sur la table par le Département.

Parce que la crise sanitaire a plongé de nombreux Côte-d’Oriens dans la précarité. Ce qui a engendré une forte hausse de nos dépenses sociales.

Malgré ces aléas, malgré la perte de la taxe foncière, qui constituait notre dernier levier fiscal, nous avons bâti un budget 2022 ambitieux et solidaire.

Ambitieux car il fait la part belle aux investissements. Après les 100 M€ de 2020 et de 2021, ce sont plus de 110 M€ qui seront consacrés aux investissements en 2022. 110 M€ dont une large part bénéficiera aux entreprises côte-d’oriennes. Et, *in fine*, à tous les Côte-d’Oriens.

Solidaire car le volet social constituera, une nouvelle fois, le cœur de ce budget. Nous n’oublions pas que le Département demeure le chef de file des solidarités humaines, et nous veillerons à ne laisser personne au bord du chemin.

Nous assumerons pleinement ces choix en faveur de tous les Côte-d’Oriens et tous les territoires.

Président : François Sauvadet
François-Xavier Dugourd,
Catherine Louis et Emmanuelle Coint,
co-animateurs de la Majorité
Auxonne

Marie-Claire BONNET-VALLET / Sébastien SORDEL

Beaune

Charlotte FOUGÈRE / Pierre BOLZE

Brazey-en-Plaine

Emmanuelle COINT / Gilles DELEPAU

Châtillon-sur-Seine

Valérie BOUCHARD / Hubert BRIGAND

Chevigny-Saint-Sauveur

Viviane VUILLERMOT / Guillaume RUET

Dijon 1

Clémentine BARBIER / François-Xavier DUGOURD

Fontaine-lès-Dijon

Patricia GOURMAND / Patrick CHAPUIS

Is-sur-Tille

Catherine LOUIS / Charles BARRIÈRE

Ladoix-Serrigny

Anne PARENT / Denis THOMAS

Montbard

Laurence PORTE / Marc FROT

Nuits-Saint-Georges

Valérie DUREUIL / Hubert POUILLON

Saint-Apollinaire

Christine BLANC / Laurent THOMAS

Semur-en-Auxois

Martine EAP-DUPIN / François SAUVADET

Talant

Céline VIALET / Alain LAMY

GROUPE “CÔTE-D’OR TERRES D’AVENIR” SOCIALES ET ÉCOLOGIQUES

Des charges supplémentaires pour les départements ?

Un courrier de la CAF a récemment informé les départements de la décision du gouvernement d’ouvrir le bénéfice du Revenu de Solidarité Active (RSA) aux “personnes privées d’emploi suite à un refus d’obligation de vaccination”, en raison de la neutralisation de leurs ressources.

Décision inacceptable du gouvernement !

Sur la forme, celle-ci a été prise unilatéralement, sans concertation avec la collectivité concernée, démontrant une fois de plus la vision erronée que peuvent avoir le gouvernement et sa majorité de la décentralisation.

Sur le fond, le RSA constitue un dispositif d’insertion sociale et professionnelle reposant sur une allocation associée à un accompagnement. Il est un dispositif de solidarité pour des personnes dans l’impossibilité d’avoir des revenus d’activité. Dans le cas des personnes privées d’emploi suite à un refus d’obligation de vaccination, ce dispositif n’est pas adapté et ces dernières devraient se voir verser l’allocation chômage.

Par ailleurs, les départements, financeurs du RSA, devront assumer seuls le coût de cette mesure, le gouvernement n’ayant évoqué aucune compensation des sommes engagées. Cette situation est d’autant plus intenable qu’en raison de la crise sanitaire notamment, les départements ont déjà dû faire face à une augmentation considérable de cette charge financière.

Face à cette situation, inéquitable entre différents types d’allocataires, les 15 Présidents de Conseils départementaux de gauche ayant proposé d’expérimenter le revenu de base, inconditionnel, ont saisi le 1^{er} Ministre pour qu’il revoie sa copie. Réponse au congrès de l’Assemblée des Départements de France début décembre ? Nous resterons vigilants.

Nous suivre :
facebook.com/CotedOrterresdavenir
twitter@CoTerresdavenir

Président : Christophe Avena
1^{ère} vice-présidente : Céline Tonot

Arnay-le-Duc

Isabelle COGNARD / Pierre POILLON

Chenôve

Caroline CARLIER / Patrick AUDARD

Dijon 2

Nathalie KOENDERS / Billy CHRÉTIEU

Dijon 3

Catherine HERVIEU / Hamid EL HASSOUNI

Dijon 4

Nuray AKPINAR-ISTIQUAM / Benoît BORDAT

Dijon 5

Marie-Thérèse PUGLIESE / Christophe AVENA

Dijon 6

Céline MAGLICA / Massar N'DIAYE

Genlis

Gaëlle THOMAS / Martial MATHIRON

Longvic

Céline TONOT / Christophe LUCAND